Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

AGENVILLE

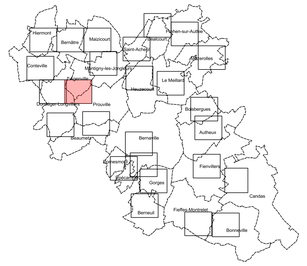

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
01	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1520
02	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Entrée de ville	586
03	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	2783
04	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	584
05	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	1361

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

AUTHEUX

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
06	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Parking	422
07	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	297

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
08	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	6728

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

BÉALCOURT

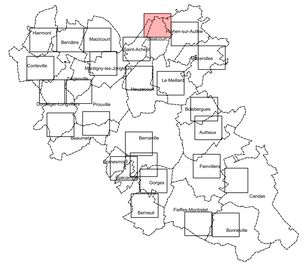

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

BEAUMETZ-PROUVILLE

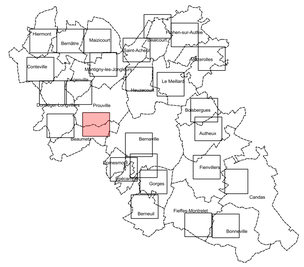

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
09	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1319
10	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	4887
11	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Voirie	873
12	Emplacement réservé pour programme de logement (L151-41 du CU) : Logement Locatif S	2891
48	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1659
49	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	364

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

BERNÂTRE

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
13	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Extension du cimetière	1476

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

BERNAVILLE

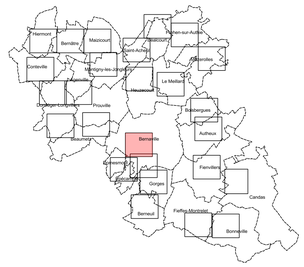

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
14	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1168
15	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	582
16	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1257
18	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Voirie	420
19	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Voirie	1153
20	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Voirie	1536

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

BERNEUIL

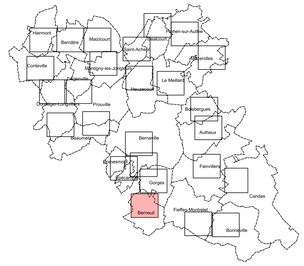

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
21	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Parking	498
22	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1010

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

BOISBERGUES

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
07	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	297

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

BONNEVILLE

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
23	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Voirie	16852

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

CANDAS

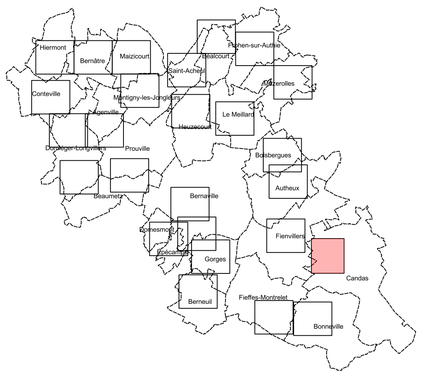

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

DESTINATION DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
25	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	481
26	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	328
27	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	1739
28	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	1885
29	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Voirie	322
30	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Voirie	536

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

CONTEVILLE

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

DOMESMONT - ÉPÉCAMPS

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

DOMLÉGER

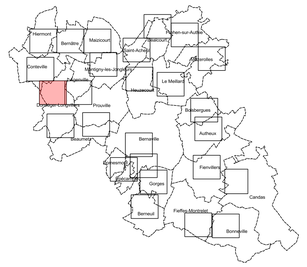

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
02	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Entrée de ville	586
03	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	2783

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

FIEFFES-MONTRELET

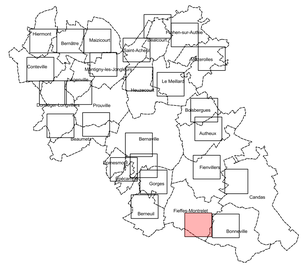

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

FIENVILLERS

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
32	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Entrée de ville	203
33	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Voirie	380
34	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Voirie	644

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

FROHEN-SUR-AUTHIE

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

GORGES

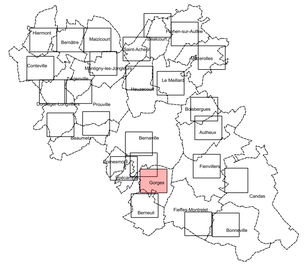

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

HEUZECOURT

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
35	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Espace vert	3499
36	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Extension du cimetière	1950
37	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	994

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

HIERMONT

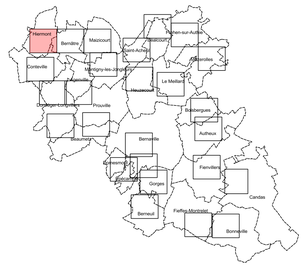

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

LE MEILLARD

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
41	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Parking	1010
42	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1042

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

LONGVILLERS

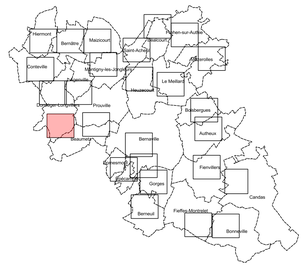

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
31	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Trame Verte et Bleue	18549

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté de Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

MAIZICOURT

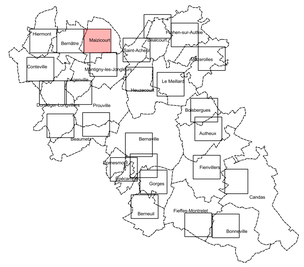

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

MÉZEROLLES

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
43	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Parking	610
44	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1679
45	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1339

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

MONTIGNY-LES-JONGLEURS

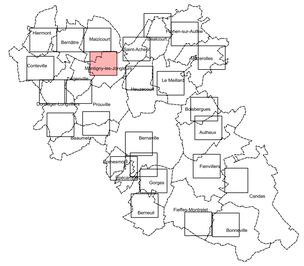

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
46	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	1472
47	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	3922

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Communauté Communes Bernavillois

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

SAINT-ACHEUL

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)

Modifications n°1 et n°2 du PLUi

Échelle : 1/2000

PLUi élaboré le : 28/11/2017
Modification n°1 approuvée le : 24/09/2026
Modification n°2 approuvée le : 24/09/2026

VACQUERIE (BERNAVILLE)

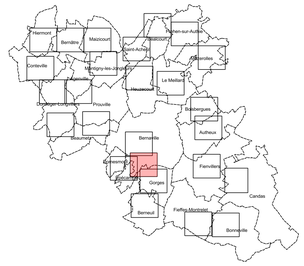

Emplacements réservés :

Numéro	Objet	Superficie (en m²)
17	Emplacement réservé (L151-41 du CU) : Eaux Pluviales	893

DESTINATIONS DES SOLS

- A : zone agricole
- Ad : secteur de déchetterie
- Ae : secteur d'activités économiques
- Ap : secteur paysager
- N : zone naturelle
- Nd : secteur d'ancienne décharge
- Ne : secteur de station d'épuration
- UA : zone urbaine mixte centrale des bourgs
- UAa : secteur spécifique à Bernaville
- UB : zone urbaine mixte centrale de moyenne densité des bourgs
- UC : zone urbaine mixte de faible densité des bourgs et des villages
- UFa : zone d'activités autorisant les nouvelles activités
- UFb : zone d'activités autorisant uniquement des activités existantes
- UJ : zone de prise en compte des jardins
- UL : zone d'activités de loisirs
- UP : zone d'équipements
- 1AUa : zone ouverte à l'urbanisation (habitat mixte)
- 1AUf : zone ouverte à l'urbanisation (économique)
- 2AUa : zone ouverte à l'urbanisation différée (habitat mixte)
- 2AUf : zone ouverte à l'urbanisation différée (économique)

PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES ET ARCHITECTURALES

- Patrimoine à protéger (L151-19 et L151-23 du CU)
- Chemins à créer (L151-38 du CU)
- Véloroute à créer (L151-38 du CU)
- Chemins existants à protéger (L151-38 du CU)
- Fossé planté à protéger (L151-23 du CU)
- Alignements d'arbres à protéger (L151-23 du CU)
- Haie à protéger (L151-23 du CU)
- Rideau à protéger (L151-23 du CU)
- Reculement
- Changement d'affectation du bâtiment (L151-11 du CU)
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Patrimoine végétal à protéger (L151-23 du CU) : abords (a), bocage (b), bosquet (c), fenêtre paysagère (d), larris (e), mare (f), parc (g), verger (h)
- Terrain cultivé à protéger (L151-23 du CU)
- Servitude habitat (L151-15 du CU)
- OAP Grande dent creuse (L151-6 du CU)
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (sectorielle)

ZONES OU SECTEURS SOUMIS A DES CONTRAINTES OU RISQUES

- Protection des captages d'eau potable (R 123-14 du CU)

Relatifs aux puits de captage :
(pi) : périmètre immédiat
(pr) : périmètre rapproché
(pe) : périmètre éloigné
Relatifs aux risques naturels :
(h) : risque de remontée de nappe / ruissellement
(r) : risque d'effondrement

INFORMATIONS

- Constructions positionnées par le groupement SPIRE - ADUGA
- Bâti existant
- Limites parcellaires
- Limites communales

Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'État réservés ® 2020

0 100 200 m